

## MAIRIE DE HOULLE

Téléphone: 03-21-93-12-15 / Fax: 03-21-93-78-85

Messagerie: mairie.houlle@orange.fr / Site internet: www.mairiedehoulle.fr

# HOULLE infos

JUIN 2017

## AU CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS

Dimanches 4 et 25 juin 2017

- Tirs de championnat (Archers de la Saint-Michel)

Samedi 10 et dimanche 11 juin 2017

- Gala de danses (Loisirs et Culture) - salle Polyvalente

Samedi 10 juin 2017

- Course Nature 10 km de Houlle – Départ du stade à 18h30.

Dimanches 11 et 18 juin 2017

- Elections législatives (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour)

Vendredi 30 juin 2017

- Kermesse de l'école Jules Ferry (inscriptions obligatoires)

# ELECTIONS LEGISLATIVES – 11 ET 18 JUIN 2017

En cas d'absence pour le 1er et/ou le 2ème tour, pensez au vote par procuration. Vous pouvez soit télécharger le formulaire sur internet www.service-public.fr, soit vous rendre directement à la Gendarmerie pour l'établir.

# INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique.

Si elles souhaitent être inscrites, les personnes nouvellement arrivées dans la commune doivent se présenter en Mairie munies d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018**

Les inscriptions pour la rentrée 2017/2018 commencent. Vous pourrez obtenir des renseignements auprès du secrétariat de l'école. Le formulaire d'inscription est à retirer en Mairie ; Il doit être redéposé accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du livret de famille et du carnet de vaccination de l'enfant. Afin d'organiser dans les meilleures conditions cette future rentrée et de gérer les effectifs de chaque classe, il serait souhaitable que les dossiers soient déposés rapidement.

<u>Attention</u>: pour les familles non domiciliées à HOULLE, une demande de dérogation est à solliciter préalablement (renseignement au secrétariat / 03-21-93-12-15)

## **CIVILITE**

On connaît toutes les idées reçues, pourtant on ne finira jamais de rappeler... pour préserver la qualité de la vie. Ce n'est pas parce que nous vivons presque tous dans des maisons individuelles, que nous pouvons nous permettre n'importe quoi... Bruits de tondeuse le dimanche après-midi, brûlage des déchets verts interdit...

De même, de jour comme de nuit, il convient de prendre toute disposition pour éviter que nos téléviseurs, radios, instruments de musique notamment n'occasionnent une gêne pour nos voisins.



## **ECOLE**

Fin 2016, une gâche électrique a été installée sur le portail afin de sécuriser l'entrée de l'établissement. Or, la Mairie a été informée que, les enseignants n'en ayant pas actionné l'ouverture assez rapidement à leur goût, des parents ont escaladé la grille.

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, cette attitude peut être considérée comme une intrusion et être passible de poursuites.

## **ENCOMBRANTS**

Le prochain passage de la C.A.P.S.O. en porte-à-porte aura lieu le vendredi 16 juin 2017 ; La liste des objets à ramasser à votre domicile devra être déposée au secrétariat de la Mairie au plus tard le 6 juin.

## **DEFIBRILLATEUR**

La municipalité a fait l'acquisition d'un second défibrillateur qui vient d'être installé à l'intersection de la rue du Warland et de la rue d'Hellebroucq. (Pour rappel, un premier appareil situé sur le pignon de la salle polyvalente, côté parking est à disposition de la population).

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA CROIX ROUGE

La Croix Rouge Française organisera à HOULLE, durant 3 jours maximum entre le 29 mai et le 3 juin 2017, une action d'information auprès du grand public. Cette campagne de sensibilisation en porte-à-porte a pour but de sensibiliser les personnes rencontrées sur l'intérêt général, les aides apportées aux personnes en difficulté, les projets spécifiques de l'association et de trouver de nouvelles adhésions. Aucune collecte d'argent, en espèces ou en chèque, quête ou encore distribution de prospectus ne sera effectuée.

## MAISONS ET FACADES FLEURIES

Le concours des « Maisons Fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la commune de HOULLE pour l'embellissement et le fleurissement de leurs jardins, balcons et fenêtres. Ce concours est ouvert sans inscription à tous les habitants de la commune. Le jury passera à 2 reprises pendant

l'été (courant juin et courant août).

## SECURITE ROUTIERE... PENSEZ AUX ENFANTS!

Des réclamations concernant la vitesse excessive de véhicules empruntant notamment la route d'Eperlecques, les Marnières, les rues de Vincq et de la Basse Boulogne sont régulièrement enregistrées en Mairie.

Par ailleurs, les automobilistes sont particulièrement invités à faire preuve de prudence dans le Lotissement « Le Brûlé », notamment en raison de la présence de l'école et de la salle polyvalente.

(N.B. : la rue des Pâquerettes est en sens unique!)

#### RADAR PEDAGOGIQUE

La municipalité a fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile qui sera mis en place prochainement.

## MON CHIEN, MA VILLE ET MOI

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chien non ramassées. De quoi vous mettre de mauvaise humeur... J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin ! IMPORTANT : La divagation des chiens sur la voie publique est interdite.

L'arrêté municipal du 7 juillet 2009 stipule que tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur la voie publique, les espaces verts, les installations sportives ; Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits à l'intérieur des bâtiments communaux et dans le cimetière. Toute infraction est passible d'amende.

## **COUPURES D'ELECTRICITE**

En cas de panne d'électricité : appeler Urgence Dépannage ERDF - ENEDIS au 09 72 67 50 62 (Dépannage 24h/24 - centre unique quelque soit votre distributeur).

## **OUALITE DE L'EAU**

Les rapports concernant la qualité de l'eau sont affichés en Mairie et publiés sur le site internet de la Mairie.

## SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE HOULLE

Lien pour y accéder : <u>www.mairiedehoulle.fr</u>. Vous pouvez vous abonner à la newsletter en page d'accueil, afin de recevoir régulièrement des informations.